



Distribution de l'eau litige abonnement

Par Iznogood77, le 29/05/2015 à 07:52

Bonjour,

Propriétaire d'un petit immeuble composé de 3 appartements que je restaure, et ayant terminé l'un d'entre eux, j'ai donc loué celui ci.

L'immeuble est équipé d'un branchement général d'eau auquel sont reliés les appartements eux mêmes pourvus de compteurs divisionnaires.

Le locataire à donc aménagé et l'eau lui a été refusé en premier pour un litige financier m'opposant à la société de distribution d'eau puis leur ayant dit que lui étant étranger au litige il n'avait pas à en subir les conséquences, la société lui a fait une proposition d'abonnement quelque peu curieuse puisque elle lui demande pour avoir l'eau de s'acquitter de 4 abonnements, à savoir les 3 appartements plus le compteur général pour une montant de 500€ à l'année.

Évidemment le locataire va devoir quitter l'appartement.

La société fait "pression" sur les locataire en utilisant ce genre de procédé me contraignant ainsi à régler le différent financier pour lequel je ne suis pas d'accord avec eux.

Est elle en droit de demander le paiement de 4 abonnements?